Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_75-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Département des Côtes d'Armor
Arrondissement de Saint-Brieuc
Canton de Plaintel
Commune de HÉNON

Date de convocation
15 octobre 2026

Date de publication
27 octobre 2026

Présents : 18
Votants : 19

L'an deux mille vingt-six, le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est rassemblé à la mairie, en séance publique ordinaire, sous la présidence de Monsieur Thierry ANDRIEUX, Maire.

Présents : Thierry ANDRIEUX, Nadine L'ÉCHELARD, Stéphane DAVY, Marie-Claude LESNÉ, Dany LE DIGUERHER, Christelle CADIN, Patrick RABET, Pascal CARLO, Élisabeth ROUTIER, Nathalie OZENNE, Jérôme TRÉHOREL, Sébastien DUROS, Nicolas GIBET, Charlotte LEROUX, Julien VERDES, Amélie BOINET, Julie ROBERT, Camille RENAULT

Absent excusé : Benoit LE VEXIER (pouvoir à Julien VERDES)

Secrétaire : Dany LE DIGUERHER

2026-10.75 – Création d'un emploi permanent au service enfance-jeunesse

La création d'emplois au sein de la commune relève de la compétence du conseil municipal.

Afin de pérenniser l'effectif actuel au service enfance-jeunesse, il est proposé de créer l'emploi permanent suivant :

Service	Grade	Fonction	DHS
Enfance-jeunesse	Adjoint technique (cat. C)	Agent polyvalent chargé de la garderie, du service de cantine et de l'entretien de locaux	30h15

La rémunération sera basée sur la grille indiciaire de la fonction publique territoriale en vigueur et le tableau des effectifs de la commune sera actualisé en conséquence.

***Vu** le code général des collectivités territoriales ;*

***Vu** le code général de la fonction publique, et notamment l'article L.313-1 ;*

***Vu** le tableau des effectifs de la commune de Hénon ;*

***Considérant** les motifs exposés ci-dessus par Madame Nadine L'ÉCHELARD, 1ère adjointe ;*

Envoyé en préfecture le 26/10/2026
Reçu en préfecture le 26/10/2026
Publié le
ID : 022-212200794-20261022-2026_10_75-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE la création d'un emploi permanent au service enfance-jeunesse selon les détails figurant dans le tableau ci-dessus ;

DIT que le tableau des effectifs de la commune sera actualisé en conséquence ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document et à engager toutes les mesures afférentes à cette délibération.

Fait et délibéré à HÉNON, le 22 octobre 2026
Suivant les signatures,
Pour copie conforme,

Vote

Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Le Maire,
Thierry ANDRIEUX



Le Secrétaire,
Dany LE DIGUERHER

